

Séance ordinaire du conseil municipal du 12 septembre 2022

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 12 septembre 2022 à 19 h 00, à l'église de Lavaltrie au 1351, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Anne Charlot-Mayrand, Francine Ranger, Lisette Falker et Marie-Pier Villeneuve et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont et Robert Pellerin.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Marie-Josée Charron, greffière.

2022-09-01

Remerciements à la Municipalité de Mandeville - oeuvre de l'artiste Michel Boire

ATTENDU que, pour souligner le 350^e anniversaire de fondation de Lavaltrie, la Municipalité de Mandeville a offert au conseil municipal une oeuvre de l'artiste-sculpteur mandevillois, Michel Boire ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie souhaite manifester sa reconnaissance à la Municipalité de Mandeville et faire rayonner les artistes de la région et leurs oeuvres ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal remercie la Municipalité de Mandeville pour ce geste et lui témoigne sa gratitude ;

Que le conseil municipal souligne le travail de l'artiste mandevillois, Michel Boire, en intégrant cette sculpture à sa collection d'oeuvres d'art et en l'exposant dans un bâtiment municipal.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2022-09-02

Adoption du procès-verbal de la séance du 22 août 2022

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que soit approuvé le procès-verbal de la séance tenue le 22 août 2022. Les membres du conseil ayant reçu copie de ce document avant la présente séance et ayant constaté sa fidèle transcription dispensent la greffière de sa lecture et l'approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 30 août 2022

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 30 août 2022.

2022-09-03

Demande d'autorisation d'un usage conditionnel, de dérogation mineure et de permis PIIA - lot 6 449 890

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel ainsi que de demandes de dérogation mineure et de permis PIIA présentées par madame Hélène Marcoux de *Groupe Evex* ;

ATTENDU que le projet vise la construction, sur le lot 6 449 890 situé entre le 560 et le 590, rue Notre-Dame, d'une habitation multifamiliale de 24 logements, laquelle est assujettie à une demande d'autorisation d'un usage conditionnel ;

ATTENDU que le conseil a été saisi d'une demande de dérogation mineure, à l'égard de ce même projet, relativement à la marge de recul avant, qui est de 6,6 mètres au lieu de 7,5 mètres, ce qui déroge à l'article 3.4.1 du *Règlement de zonage numéro RRU2-2012* ;

ATTENDU que l'analyse en PIIA des plans architecturaux et d'implantation permet de conclure que le projet rencontre les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA ;

ATTENDU que le projet proposé respecte les critères d'évaluation du règlement numéro 110-2008 relatif aux usages conditionnels ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, sous conditions ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Autorisation d'un usage conditionnel

Que le conseil municipal accepte la demande d'autorisation d'un usage conditionnel relative au lot 6 449 890, présentée par madame Hélène Marcoux de *Groupe Evex* et illustrée au dossier *Projet 22-001* daté d'août 2022, conditionnellement à ce que :

- les plans architecturaux correspondent à l'option 1 présentée ;
- un plan d'aménagement paysager produit par un architecte paysagiste soit déposé et approuvé préalablement à l'émission du permis de construction ;

- la construction du bâtiment et des aménagements extérieurs soit réalisée conformément aux plans déposés et approuvés ;
- les plans aient été approuvés par le Service de sécurité incendie préalablement à l'émission du permis de construction ;
- une attestation d'un architecte soit produite quant au respect des plans déposés, préalablement à l'occupation du bâtiment ;
- une attestation soit produite par un architecte paysagiste quant à la réalisation des aménagements illustrés aux plans déposés ;
- soit respectée toute exigence réglementaire qui ne peut être vérifiée sur les plans, notamment les équipements de recharge de véhicules électriques ainsi que la contribution pour fins de parc ;
- une attestation d'installation des équipements de recharge de véhicules électriques conformément à l'article 3.35 du *Règlement de zonage*, soit produite par un maître électricien avant l'occupation du bâtiment ;

Dérogation mineure

Que le conseil municipal accepte également la demande de dérogation mineure telle que présentée ;

Permis PIIA

Qu'en vertu du règlement sur les PIIA, le conseil municipal approuve les plans architecturaux qui correspondent à l'option 1 présentée ;

Que la réalisation en totalité du projet, incluant l'ensemble des équipements et éléments illustrés au document de présentation réalisé par *Groupe Evex* ainsi qu'au plan d'aménagement paysager à produire par un architecte paysagiste, doit s'effectuer dans un délai maximal de 24 mois suivant l'adoption de la présente résolution.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2022-09-04

Demande de permis PIIA (enseignes) - 1120, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par madame Marie-Philippe Belleville ;

ATTENDU que le projet a pour but d'installer, pour des nouveaux salons d'esthétique et de coiffure, une enseigne sur poteau ainsi que des enseignes en façade du bâtiment, au 1120, rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le projet répond, en partie, aux objectifs et critères du règlement de PIIA pour les enseignes ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal approuve les plans de projets d'enseignes murales au 1120, rue Notre-Dame, tels que présentés aux

plans produits par *Conception graphique Vicky Gilbert*, mais refuse le plan du projet d'enseigne sur poteau.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2022-09-05

Demande de permis PIIA (enseigne) - 68, rue Saint-Antoine Nord

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Les poupées russes esthétique* ;

ATTENDU que le projet vise l'installation d'une enseigne suspendue dans la structure déjà en place au 68, rue Saint-Antoine Nord ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du règlement de PIIA relatifs aux enseignes ;

ATTENDU la recommandation favorable, sous conditions, du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseigne relatif au 68, rue Saint-Antoine Nord, conditionnellement à ce que l'enseigne soit identique des deux côtés du panneau d'affichage.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2022-09-06

Demande de dérogation mineure - 471, rue Bellefeuille

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par monsieur Robin Loiselle ;

ATTENDU que la demande a pour but d'aménager un accès véhiculaire en cour arrière donnant sur la rue Isabelle, ce qui déroge à l'article 7.2.1 du *Règlement de zonage RRU2-2012* ;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande ;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 471, rue Bellefeuille, présentée par monsieur Loïselle.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2022-09-07

Mandat au procureur - outrage au tribunal dans le dossier de Cour 705-17-009526-201

ATTENDU que, le 29 octobre 2020, la Ville de Lavaltrie a obtenu jugement en sa faveur en vertu de l'article 227 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ordonnant au propriétaire et aux occupants du 170, rue Notre-Dame, de cesser tout usage dérogatoire ainsi que de cesser l'entreposage de biens meubles sur la propriété ;

ATTENDU qu'après un nettoyage de la propriété concernée, les défendeurs ont recommencé à y accumuler divers objets en contravention du jugement rendu ;

ATTENDU que, le 17 août 2022, Catherine Lalli, inspectrice en bâtiment pour le Service de l'urbanisme de la Ville de Lavaltrie, a effectué une inspection au 170, rue Notre-Dame à Lavaltrie et qu'elle y a constaté plusieurs défauts d'entretien sur la propriété, notamment l'accumulation de biens divers dans les cours latérale et avant ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'entamer des procédures judiciaires en outrage au tribunal en lien avec le non-respect des ordonnances qui ont été rendues dans le dossier de Cour 705-17-009526-201 ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que, dès l'adoption de la présente résolution, le conseil municipal mandate Me Pierre-Édouard Asselin et Me Hubert Girard du cabinet d'avocats *Roy et Asselin inc.* à prendre les procédures judiciaires en outrage au tribunal contre le propriétaire et les occupants du 170, rue Notre-Dame pour le non-respect des ordonnances contenues au jugement du dossier 705-17-009526-201 ;

Que ces dépenses soient assumées par le poste budgétaire 02 120 00 412 - *Frais juridiques et notaire.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2022-09-08

Mandat au procureur - cessation d'usage au 1710, rue Notre-Dame

ATTENDU que l'immeuble situé au 1710, rue Notre-Dame est dans une zone à dominance résidentielle ;

ATTENDU que cet immeuble est actuellement utilisé, par une entreprise en construction, comme atelier et site d'entreposage de matériaux ainsi que comme stationnement de véhicules et d'équipement de chantier ;

ATTENDU que cet usage, non conforme au *Règlement de zonage numéro RRU2-2012*, se poursuit malgré les interventions du Service de l'urbanisme auprès du propriétaire ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que la Ville de Lavaltrie intente les procédures légales appropriées afin d'assurer, au 1710, rue Notre-Dame, le respect de la réglementation d'urbanisme ;

Que dès l'adoption de la présente résolution, le conseil municipal mandate Me Pierre-Édouard Asselin et Me Hubert Girard du cabinet d'avocats *Roy et Asselin inc.* à prendre les procédures judiciaires qui s'imposent suivant ce qu'ils jugent approprié afin d'assurer le respect de la réglementation d'urbanisme.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2022-09-09

Adoption du second projet de règlement numéro 312-2022

Suite à la tenue de la séance de consultation sur le projet de règlement numéro 312-2022, en date du 12 septembre 2022 ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro 312-2022 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 aux fins de créer la zone R-192 en vue de permettre un projet de densification, et de modifier la cartographie de la zone inondable*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2022-09-10

Adoption du règlement numéro RRU1-10-2022

Suite à la tenue de la séance de consultation sur le règlement numéro RRU1-10-2022, en date du 12 septembre 2022 ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro RRU1-10-2022 intitulé : *Règlement modifiant le règlement sur le Plan d'urbanisme numéro RRU1-2012 aux fins d'étendre l'aire d'affectation mixte sur la partie de l'aire d'affectation résidentielle composée des immeubles du 10, rue Jolibourg et du 121, place Jolibourg*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2022-09-11

Adoption du règlement numéro RRU2-58-2022

Suite à la tenue de la séance de consultation sur le règlement numéro RRU2-58-2022, en date du 12 septembre 2022 ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro RRU2-58-2022 intitulé : *Règlement de concordance au Plan d'urbanisme aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro RRU2-2012, plus spécifiquement d'agrandir la zone C-111 à même une partie de la zone R-128*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2022-09-12

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 288-3-2022

Je, Pascal Tremblay, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif au stationnement en période hivernale.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2022-09-13

Municipalisation des lots 3 355 425 et 6 525 198 - Chemin Boisjoly

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de *Développement Immobilier ML S.E.C.* à l'effet de procéder à la municipalisation des lots 3 355 425 et 6 525 198 situés à une intersection avec le chemin Boisjoly ;

ATTENDU que les travaux de voirie permettant la municipalisation des lots 3 355 425 et 6 525 198 sont en majorité réalisés et que les principales conditions prévues à l'entente sur les travaux municipaux en vertu des dispositions du règlement 280-2020 intitulé : *Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux* et de ses amendements sont en partie respectées ;

ATTENDU le rapport de la firme d'ingénierie FNX-INOV, daté du 12 septembre 2022, attestant que les travaux ont été réalisés selon les plans et devis et recommandant l'acceptation provisoire des travaux ;

ATTENDU que le projet de développement domiciliaire prévoit l'aménagement de fossés d'écoulement des eaux pluviales et qu'à cet effet, il y a lieu d'établir les servitudes de passage et d'entretien nécessaires ;

ATTENDU l'engagement du promoteur *Développement Immobilier ML S.E.C.* de réaliser, dans les prochaines semaines, les travaux d'ensemencement des fossés d'écoulement des eaux de surface ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal accepte les travaux et autorise l'acquisition, par la Ville de Lavaltrie, des lots 3 355 425 et 6 525 198 au cadastre officiel du Québec situés à une intersection avec le chemin Boisjoly ;

Que mandat soit donné à maître Madly Laporte, du bureau *Laporte et Associés Notaires inc.*, de préparer le contrat d'acquisition de ces lots et les servitudes de passage et d'entretien nécessaires à l'écoulement des eaux de surface ;

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, lesdits contrats ;

Que les frais associés à la préparation de ce contrat soient assumés par le poste budgétaire 02 120 00 412 - *Frais juridiques et notaire.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2022-09-14

Ajout de sujet à l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le sujet suivant soit ajouté à l'ordre du jour de la présente séance ordinaire :

- Octroi de contrat - construction d'un chemin temporaire - urbanisation d'une partie de la route 131

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2022-09-15

Octroi de contrat - construction d'un chemin temporaire - urbanisation d'une partie de la route 131

ATTENDU que, dans le cadre de la réalisation des travaux visant l'urbanisation d'une partie de la route 131, la Ville de Lavaltrie souhaite aménager un chemin d'accès temporaire facilitant l'accès aux commerces situés à l'est du chemin de Lavaltrie (route 131) entre les rues Deschamps et place Giguère ;

ATTENDU qu'un accord est intervenu avec le propriétaire des terrains visés pour l'aménagement du chemin d'accès temporaire ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a reçu une proposition de l'entreprise *Elior – Travaux Forestiers* ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal octroie le contrat à *l'entreprise Élior – Travaux Forestiers*, au coût de 70 000 \$, avant taxes, selon les conditions décrites à ladite proposition ;

Que monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général, et monsieur Marc-André Desjardins, trésorier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat relatif à ce projet ;

Que les coûts relatifs à la réalisation de ce mandat soient assumés par le règlement d'emprunt 283-2021, décrétant les travaux d'urbanisation d'une section de la route 131.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2022-09-16

Autorisation de signature - entente de collaboration - Le Grand défi Pierre Lavoie

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal autorise madame Nathalie Des Alliers, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente de collaboration avec *Le Grand défi Pierre Lavoie*, relativement à la Grande marche qui se déroulera dans le cadre du Défi à pied levé, le 15 octobre 2022.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2022-09-17

Autorisation de participation - Souper-concert - Sinfonia de Lanaudière

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal autorise monsieur le maire, Christian Goulet, et madame la conseillère, Francine Ranger, à participer au souper-concert de la *Sinfonia de Lanaudière*, dans le cadre de sa campagne de financement annuelle, le 21 octobre 2022, au Club de golf Montcalm à Saint-Liguori, au coût de 165 \$ taxes incluses, par personne ;

Que les frais de participation à cet événement-bénéfice soient assumés par la Ville de Lavaltrie et que les frais de déplacement soient remboursés, le cas échéant, sur présentation de pièces justificatives.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2022-09-18

Ajout de sujet à l'ordre du jour

Il est proposé par madame Marie-Pier Villeneuve
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le sujet suivant soit ajouté à l'ordre du jour de la présente séance ordinaire :

- Autorisation de participation - Grands prix Desjardins de la culture de Lanaudière

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2022-09-19

Autorisation de participation - Grands Prix Desjardins de la culture de Lanaudière

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Christian Goulet, et madame la conseillère, Francine Ranger, à participer aux *Grands Prix Desjardins de la culture de Lanaudière*, le 30 septembre 2022 au Théâtre Alphonse-Desjardins à Repentigny, au coût de 30 \$, taxes incluses, par personne ;

Que les frais d'inscription soient assumés par la Ville et que les frais de déplacement et de repas soient remboursés, le cas échéant, sur présentation de pièces justificatives.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2022-09-20

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 313-2022 - constitution CCE

Je, Anne Charlot-Mayrand, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif à la constitution du Comité consultatif en environnement.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2022-09-21

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 315-2022 - abolition des sacs de plastique à usage unique

Je, Anne Charlot-Mayrand, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif à l'abolition des sacs de plastique à usage unique.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2022-09-22

Ressources humaines - Nomination journalier

ATTENDU qu'un poste régulier à temps complet de journalier au Service des travaux publics est vacant ;

ATTENDU la recommandation de la directrice en ressources humaines, madame Karine Brousseau, de retenir la candidature de monsieur Dominic Nadeau à ce poste ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal procède à la nomination de monsieur Dominic Nadeau au poste régulier à temps complet de journalier au Service des travaux publics ;

Que cette nomination soit effective à compter du 12 septembre 2022 ;

Que monsieur Dominic Nadeau soit soumis à une période d'essai de 3 mois ;

Que les autres conditions de travail soient celles prévues à la convention collective en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2022-09-23

Autorisation de congé sans solde - Marie-Andrée Pagé

Après étude de la demande de congé sans solde de madame Marie-Andrée Pagé à la fonction de concierge au Service des travaux publics ;

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise le congé sans solde, tel que demandé par madame Pagé, pour une période déterminée du 29 août 2022 au 9 juin 2023 ;

Que durant cette période, madame Pagé ne bénéficie d'aucun avantage relié à la convention collective.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt - Embauche et démission par délégation de pouvoir du directeur général

La greffière soumet pour information et selon le règlement de délégation de pouvoir 224-1-2020, le rapport d'embauches et de démissions soumis, par délégation de pouvoir, du directeur général.

2022-09-24

Lieu des séances publiques du conseil municipal

ATTENDU que l'article 318 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit fixer, par résolution, l'endroit sur le territoire de la municipalité où il tient ses séances publiques ;

ATTENDU qu'en date du mois d'août 2020, dans le contexte de la COVID-19 et pour le respect des mesures sanitaires, le conseil a tenu ses séances publiques à l'église de Lavaltrie, située au 1351, rue Notre-Dame à Lavaltrie ;

ATTENDU que le conseil municipal a, par le biais de la résolution numéro 2021-11A-20, désigné l'église de Lavaltrie, située au 1351, rue Notre-Dame à Lavaltrie, comme salle de délibération du conseil municipal pour la tenue des séances publiques ;

ATTENDU que le conseil juge opportun de modifier le lieu de délibération du conseil municipal pour la tenue des séances publiques ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que l'hôtel de ville, situé au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, soit à nouveau désigné comme étant la salle de délibération du conseil municipal pour la tenue des séances publiques, et ce, à compter du 3 octobre 2022 ;

Que cette modification soit faite conformément à l'article 318 de la *Loi sur les cités et villes*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2022-09-25

Délégation et désignation - responsable de l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels

ATTENDU que le maire de la Ville de Lavaltrie a délégué les fonctions de responsable de l'accès aux documents et de responsable de la protection des renseignements personnels à madame Marie-Josée Charron, greffière, aux termes d'une délégation datée du 7 janvier 2021, faite en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, telle que modifiée par la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal prenne acte de cette délégation et autorise ladite délégation.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2022-09-26

Nomination - membres du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

ATTENDU que l'article 8.1 de la Loi sur l'accès prévoit qu'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

est chargé de soutenir l'organisme public dans l'exercice de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Loi sur l'accès) ;

ATTENDU que l'article 8.1 de la Loi sur l'accès prévoit que ce comité relève du directeur général et qu'il se compose de la personne responsable de l'accès aux documents et responsable de la protection des renseignements personnels et de toute autre personne dont l'expertise est requise, incluant le cas échéant, le responsable de la sécurité de l'information et la responsable de la gestion documentaire ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal nomme les membres suivants afin qu'ils siègent sur ce comité, et ce, pour un mandat se terminant le 31 décembre 2025 :

Nom du membre	Titre
Marc-Olivier Breault	Directeur général
Marie-Josée Charron	Responsable de l'accès aux documents, de la protection des renseignements personnels et de la gestion documentaire
David Morin	Responsable de la sécurité informationnelle (TI)

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2022-09-27

Adoption du règlement numéro 002-25-2022

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 002-25-2022 intitulé : *Règlement de perception relatif à l'entretien des barrages*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2022-09-28

Adoption du règlement numéro 244-3-2022

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 244-3-2022 intitulé : *Règlement aux fins de décréter une augmentation de 1 175 000 \$ du fonds de roulement*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2022-09-29

Avis de motion et dépôt du projet de règlement décrétant un emprunt pour les travaux de mise aux normes du 1351, rue Notre-Dame

Je, Francine Ranger, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux de rénovation et de mise aux normes du bâtiment situé au 1351, rue Notre-Dame.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2022-09-30

Ajout de sujet à l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le sujet suivant soit ajouté à l'ordre du jour de la présente séance ordinaire :

- Autorisation de signature - Entente de terminaison d'emploi - transaction et quittance

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2022-09-31

Autorisation de signature - Entente de terminaison d'emploi - transaction et quittance

ATTENDU que suivant une rencontre entre la direction générale et l'employé 110147, il a été discuté d'un commun accord de mettre un terme au lien d'emploi entre ce dernier et la Ville ;

ATTENDU l'entente de terminaison d'emploi, transaction et quittance entre l'organisation et l'employé 110147 ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, et la directrice des ressources humaines, madame Karine Brousseau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'entente de terminaison d'emploi, transaction et quittance entre l'organisation et l'employé 110147.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2022-09-32

Autorisation de signature et mandat notaire - servitude de passage et d'entretien - fossé d'écoulement des eaux pluviales - Parc industriel 40/31

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal autorise le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'acte de servitude de passage et d'entretien pour l'établissement de deux fossés d'écoulement des eaux pluviales du Parc industriel 40/31, sur une partie des lots 6 498 309, 6 493 738 et 6 493 735 tel que démontré aux minutes 8317 et 8322 de l'arpenteur-géomètre, monsieur Éric Landry, en date du 17 mai 2022 ;

Que mandat soit donné à maître Madly Laporte, du bureau *Laporte et Associés inc.*, de préparer lesdits actes de servitude ;

Que les frais associés à la préparation de ce contrat soient assumés par le poste budgétaire 02 120 00 412 - *Frais juridiques et notaire.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2022-09-33

Autorisation au directeur des Services administratifs - lancement d'appels d'offres publics aux fins de solliciter le marché

ATTENDU les besoins de la Ville de Lavaltrie concernant le marquage longitudinal et ponctuel de la chaussée, il y a lieu d'autoriser le directeur des Services administratifs pour lancer l'appel d'offres public aux fins de solliciter le marché ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal autorise le directeur des Services administratifs, monsieur Marc-André Desjardins, à lancer l'appel d'offres public pour solliciter le marché afin de répondre aux besoins de la Ville de Lavaltrie pour le marquage longitudinal et ponctuel de la chaussée.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2022-09-34

Renouvellement de contrat - collecte et transport des emballages, contenants, journaux et imprimés

ATTENDU QUE, suite à la recommandation de la MRC de D'Autray, le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a octroyé, le 4 novembre 2019, le contrat pour la collecte porte-à-porte et le transport des emballages,

contenants, journaux et imprimés à *EBI Environnement inc.*, pour les années 2020 à 2022, cette dernière ayant présenté la plus basse soumission conforme ;

ATTENDU QUE ce contrat pour la collecte porte-à-porte et le transport des emballages, contenants, journaux et imprimés prévoit une option de renouvellement de deux périodes additionnelles d'un an chacune ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Anne Charlot-Mayrand
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise la levée d'une première option de renouvellement d'un an, conformément au contrat en vigueur et conclu avec la firme *EBI Environnement inc.* ;

Que cette période de renouvellement du contrat comprenne la collecte porte-à-porte et le transport des emballages, contenants, journaux et imprimés pour l'année 2023, sur une base de 26 collectes annuellement, et ce, selon les prix unitaires prévus au contrat en vigueur ;

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, tout document relatif à ce renouvellement.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2022-09-35

Modification - date limite et délai de réalisation - Travaux d'aménagement d'une place publique

ATTENDU que des travaux d'aménagement d'une place publique sont présentement en cours ;

ATTENDU que lesdits travaux sont exécutés par *Les Terrassements Multi Paysages inc.*, suite à l'adjudication du contrat par résolution le 13 septembre 2021 ;

ATTENDU que plusieurs délais de livraison de produits ont occasionné divers retards ayant pour conséquence une incidence sur les délais de réalisation des travaux ;

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de prolongation par *Les Terrassements Multi-Paysages inc.* et qu'un nouvel échéancier a été déposé le 2 septembre dernier ;

ATTENDU que la priorité demeure d'assurer la continuation et la finalisation des travaux ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Marie-Pier Villeneuve

Que le conseil municipal approuve le nouvel échéancier de réalisation de travaux d'aménagement d'une place publique, dans la mesure où l'ensemble des travaux soit complété au plus tard le 17 octobre 2022.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2022-09-36

Modification - date limite et délai de réalisation - Travaux de réfection de la galerie et des éléments de boiserie à la Maison des contes et légendes

ATTENDU que des travaux de réfection de la galerie et des éléments de boiserie à la Maison des contes et des légendes sont présentement en cours ;

ATTENDU que lesdits travaux sont exécutés par *Breault & Gosselin construction inc.*, suite à l'adjudication du contrat par résolution le 4 avril 2022 ;

ATTENDU que différentes situations, hors de contrôle de l'adjudicataire, ont occasionné divers retards ayant pour conséquence une incidence sur les délais de réalisation des travaux ;

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de prolongation et qu'un nouvel échéancier a été déposé en date du 31 août 2022 ;

ATTENDU que la priorité demeure d'assurer la continuation et la finalisation des travaux ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal approuve le nouvel échéancier de réalisation de travaux de réfection de la galerie et des éléments de boiserie à la Maison des contes et légendes, dans la mesure où l'ensemble des travaux soit complété au plus tard le 15 octobre 2022.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2022-09-37

Octroi de contrat - remplacement et réparation de vannes, clapets et déflecteurs - station de pompage Charland

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie doit procéder à des travaux de remplacement et de réparation de vannes, de clapets et de déflecteurs à la station de pompage Charland ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a reçu, à la suite d'une demande de propositions, une soumission de *Brébeuf Mécanique de procédé inc.*, pour exécuter ces travaux de remplacement et de réparation ;

ATTENDU que l'offre de *Brébeuf Mécanique de procédé inc.* est conforme aux besoins de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal, après analyse de la proposition pour des travaux de remplacement et réparation de vannes, de clapets et de déflecteurs à la station de pompage Charland, octroie à *Brébeuf Mécanique de procédé inc.*, un contrat au coût total de 103 707,45 \$, incluant les taxes ;

Que cette dépense soit assumée par le règlement d'emprunt numéro 273-2020 décrétant la réalisation de ce type de travaux ;

Que monsieur Marc-André Desjardins, trésorier, et monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat relatif à ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2022-09-38

Vente pour non-paiement de taxes, dépôt et ordonnance de vente

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance d'une liste déposée par le trésorier indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie ;

ATTENDU que, conformément aux dispositions de l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil, après avoir pris connaissance de l'état produit par le trésorier, peut ordonner à la greffière ou, en son absence, à l'assistant-greffier de vendre ces immeubles à l'enchère publique, au bureau du conseil ou en tout autre endroit désigné dans l'ordonnance, en la manière prescrite ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal accepte le dépôt de la liste des immeubles dont les taxes municipales sont impayées ;

Que le conseil municipal ordonne à la greffière ou, en son absence, à l'assistant-greffier, de vendre à l'enchère publique, le 24 novembre 2022, à 14 heures, à la salle du conseil située au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, les immeubles décrits dans la liste des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, le tout conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes* ;

Que, conformément aux dispositions de l'article 517 de la *Loi sur les cités et villes*, les frais encourus pour la publication des avis publics dans les journaux soient répartis entre les propriétaires des immeubles mis en vente au prorata du montant des taxes municipales dues pour chaque immeuble par rapport au montant total des taxes municipales dues pour tous les immeubles décrits dans cet avis public ;

Que, conformément aux dispositions de l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire ou le trésorier soient autorisés à enchérir et acquérir, au nom de la Ville, les immeubles mis en vente ;

Que, conformément aux dispositions des articles 525 et 526 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière ou, en son absence, l'assistant-greffier, soient autorisés à consentir pour la Ville, un acte de

vente devant notaire, à l'adjudicataire, tous les frais étant à la charge de ce dernier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2022-09-39

Campagne biscuits sourires - Société de l'Autisme de Lanaudière

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie autorise le versement d'une somme de 240 \$ pour la campagne de biscuits sourires à la *Société de l'Autisme de Lanaudière*, à titre de soutien financier ;

Que cette somme soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 970
Subvention et dons des élus.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Autorisation de dépenses et dépôt du rapport budgétaire

Le trésorier dépose le rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires ainsi qu'un rapport budgétaire, pour la période du 1er jour du calendrier du mois au dernier jour du calendrier du mois.

2022-09-40

Autorisation de paiement - comptes à payer

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 23 août au 12 septembre 2022 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 3 537 901, 99 \$, selon le rapport déposé par le Service de la trésorerie, en date du 8 septembre 2022, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

Lors de la période de questions, il y a eu différentes interventions de la part des personnes présentes.

2022-09-41

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 20 h 19.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire

Marie-Josée Charron, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 13^e jour du mois de septembre 2022.

Christian Goulet, maire